



HAL
open science

Les associations d'actions sociales

Philippe Bregeon

► **To cite this version:**

| Philippe Bregeon. Les associations d'actions sociales. Doctorat. France. 2015, pp.10. cel-01216470v1

HAL Id: cel-01216470

<https://hal.science/cel-01216470v1>

Submitted on 16 Oct 2015 (v1), last revised 20 Sep 2017 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les associations d'action sociale

Philippe Bregeon Sociologue université Poitiers.

Contact : phibregeon@gmail.com

Table des matières

- Introduction
- L'avènement du droit de se mettre en association
- L'essor des associations d'action sociale dans la mise en œuvre des politiques publiques
 - Que représentent les associations d'actions sociales aujourd'hui ?
 - Les associations d'actions sociales sont-elles en crise aujourd'hui ?
 - Bibliographie

Introduction

Selon Laville et Sainsaulieu, les associations toutes activités confondues regroupent aujourd'hui près de 2 millions de salariés et depuis 30 ans, elles ont créé plus emplois que les entreprises privées. Par ailleurs, près d'un français sur 3, âgé de plus de 15 ans, est bénévole.

Pour autant, comme l'a noté Henri Mintzberg¹, l'association est longtemps restée un monde invisible et de moindre intérêt, en comparaison avec les entreprises, les partis politiques et les syndicats. Cela est peut-être aussi la conséquence de la diversité et la complexité des associations.

Du côté de la diversité, quoi de semblable entre une petite association de boulistes d'un quartier et certaines associations de l'intervention sociale qui emploient plusieurs centaines de salariés ?

Le support associatif est finalement assez souple et il porte des activités et des réalités parfois très éloignées d'une véritable union de citoyens qui se regroupent pour mener une action commune en faveur des habitants et du bien commun. Certains professionnels se déclarent en association simplement pour échapper à des contraintes. Par exemple, un professionnel de l'équitation demande à des amis de se constituer en association pour servir de support juridique à son activité équestre. Le détournement de l'esprit associatif est finalement assez court.

Du côté de la complexité, si toute association peut être amenée à produire des biens et des services et ressemblent en cela à une entreprise, elle ne peut être réduite à une organisation productive, pour au moins 3 raisons :

- les associations sont normalement à but non lucratif et n'ont pas d'actionnariat,
- elles recourent à des bénévoles au moins au niveau du conseil d'administration,
- elles s'inspirent plus ou moins d'un projet associatif que l'on retrouve pour l'essentiel dans le premier article de leurs statuts.

Juridiquement, l'association correspond à une structure déclarée officiellement en préfecture, distincte de l'État et des collectivités locales. A priori, elle se distingue également des entreprises dans la mesure où elle ne distribue pas de profit.

L'avènement du droit de se mettre en association

L'avènement de ce droit est issu du courant fonctionnaliste de la 3ème République porté par les prémices de la sociologie fonctionnaliste comme Émile Durkheim et des hommes politiques comme Léon Bourgeois, le père du solidarisme. Avec ce droit à se mettre en association, la IIIe République prend acte des désordres ayant conduit à des mouvements sociaux violents, à différents moments du 19ème siècle.

¹ Henry Mintzberg, né le 2 septembre 1939 à Montréal, est un universitaire canadien en sciences de gestion, auteur internationalement reconnu d'ouvrages de management.

Du point de vue fonctionnaliste, l'association en tant que corps intermédiaire et comme institution doit combler la trop grande distance entre l'État tout en haut et le citoyen en bas. Cette fonction est attribuée en même temps aux corporations, aux syndicats pour contribuer au renforcement de la cohésion sociale particulièrement mise à mal par les conflits liés à la révolution industrielle et exacerbés par les débats récurrents sur le droit au travail, sur le droit à l'assistance, sur le droit des ouvriers.

Waldeck-Rousseau ministre de la 3^{ème} République fait voter le 1er juillet 1901 une loi relative au contrat d'association. Son article 1er en pose le cadre juridique : « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices ».

Cette loi du 1er juillet 1901 contredit l'esprit de la loi Le Chapelier qui avait été promulguée en France plus d'un siècle auparavant, le 14 juin 1791. La loi Le Chapelier proscrivait les organisations ouvrières, notamment les corporations des métiers, mais également les rassemblements paysans et ouvriers ainsi que le compagnonnage.

L'esprit de la révolution de 1791 reposait sur le principe de la souveraineté du peuple et sur une organisation centralisée de l'État qui devait garantir l'égalité de traitement entre chaque citoyen. Dans cette perspective, il n'y avait besoin d'aucun corps intermédiaire entre l'État et l'individu, devenu désormais libre et souverain.

Par distinction avec d'autres formes de groupement comme la famille, la modernité de la loi sur les associations en 1901 réside dans ce que l'activité des hommes est motivée par des raisons rationnelles.

Le droit à s'associer doit être, non seulement un espace de socialisation, mais également un acte d'individuation et d'émancipation à l'égard de son groupe d'appartenance. L'association ne s'impose pas, elle se choisit.

Du point de vue de la théorie du lien social d'Émile Durkheim, elle est à l'interface de l'espace privé, de la communauté organique familiale et de la secondarité de la société contractuelle moderne.

Jean-Louis Laville et Renaud Sainsaulieu interprètent le développement des associations durant tout le 20^{ème} siècle comme un ensemble de réponses par rapport à des besoins matériels ou symboliques et/ou en réaction à l'oppression et la contrainte créée par les pouvoirs en place, pouvoir politique, religieux, économique.

Depuis toujours, les pouvoirs publics redoutent l'action des groupes et des associations parce qu'elle leur échappe.

Le développement des associations met en exergue au moins deux choses :

1. le désir de l'homme d'expérimenter et de construire de nouvelles formes de vivre ensemble,
2. sa capacité à résister contre toute forme de domination et à se poser en tant qu'être à la fois libre et social.

Deux formes d'associations vont donc se développer avec la loi de 1901.

La première sera l'œuvre d'un prolétariat, puis d'une classe ouvrière qui s'organise pour tenter d'échapper à la misère économique et à son étouffement social. Ce premier versant est à l'origine des sociétés de secours mutuel, du syndicalisme ouvrier, des coopératives ouvrières, des mouvements d'éducation populaire, etc.

Le deuxième versant aura comme objet de soulager et d'éduquer la pauvreté laborieuse et la pauvreté marginale. Elle sera assurée par les sociétés philanthropiques et les œuvres confessionnelles qui existaient déjà nombreuses au 19^{ème} siècle. Ce deuxième versant sera plus facilement toléré par le pouvoir politique dans la mesure où on ne revendique ni rémunération du travail, ni amélioration de la condition ouvrière.

Contrairement à la contestation ouvrière dont l'enjeu était la promotion d'une classe, la stratégie de la petite bourgeoisie qui s'engage dans le développement associative à vocation

philanthropique est une stratégie de réussite individuelle. Il faut y voir le désir d'être reconnu socialement et l'identification anticipée à la classe dominante. L'arme symbolique du bénévolat procure dignité et respectabilité tout en s'attachant à satisfaire les intérêts particuliers. (Bourdieu, 1979²)

Comme l'indique Robert Castel, la philanthropie et les œuvres ont historiquement eu comme fonction de secourir des populations en situation de pauvreté tout en retardant des réponses à la misère en termes de droits.

L'essor des associations d'action sociale dans la mise en œuvre des politiques publiques

Robert Lafore indique que les associations étaient présentes dans le champ de l'aide sociale et de l'action sociale bien avant que l'État ne s'y engage. Après la Révolution française, avec l'accroissement de la pauvreté, la philanthropie se reforme durant tout le 19^{ème} siècle. Elle revisite et modernise les techniques d'encadrement et de régulation sociale des pauvres. D'après R. CASTEL, elle représente, à la fin du 19^{ème} siècle, quelques 1800 établissements charitables. Avec l'avènement de la loi de 1901, beaucoup de ces établissements vont adopter la forme associative et se déclarer en Préfecture.

Depuis les lois de 1889, 1898, et 1904 sur les enfants abandonnés et assistés, jusqu'à l'aide sociale après 1953 et les dispositifs d'insertion à partir des années 1980, les associations ont incité l'État à prendre des initiatives en matière d'action sociale.

Comme l'indique Colette Bec³, à la fin du 19^{ème} siècle et après la séparation entre l'église et l'État, on assiste à une forme de marchandage. D'un côté, le pouvoir politique et l'État laissent aux œuvres et aux associations des vastes secteurs dans lesquels celles-ci peuvent soit se maintenir, soit se créer dans un pacte de non-agression entre un état laïc et des institutions aux origines souvent religieuses.

Après 1905, les courants et les institutions religieuses se mobilisent dans l'assistance, comme espace de repli, en vue de compenser la sécularisation et la perte de pouvoir causé par la séparation de l'Eglise et de l'État.

Dans ce contexte, l'État et les œuvres mettent en place un pacte de non-agression dans cette gestion de l'action sociale. Les pouvoirs publics laïcs y ont aussi de l'intérêt dans la mesure où ils ne disposent pas des moyens matériels et des structures intellectuelles et administratives nécessaires pour parvenir progressivement à supplanter les œuvres confessionnelles. Le pouvoir politique et l'État se cantonne dans la position d'acteurs minoritaires pour ce qui est du terrain tout en inaugurant une forme de pilotage de l'assistance, puis de l'aide sociale après 1953. Il s'agit alors simplement de financer et de réguler l'action sociale qui va connaître un fort développement en particulier du point de vue du nombre d'intervenants sociaux qui sont environ 800 000, à l'entrée du 21^{ème} siècle, en comptant les services et les institutions en direction des personnes âgées.

Le pouvoir politique et l'État avaient envisagé d'abandonner les activités d'assistance en 1947 avec la création d'une grande sécurité sociale. Pour autant, les associations pèsent de tout leur poids dans l'après-guerre pour la relance de l'aide sociale qu'elles obtiennent en 1953. Elles prétendent alors que le régime général de la sécurité sociale aurait du mal à prendre en compte les particularités et la complexité des situations des populations pauvres et/ou à la marge. La relance de l'assistance devenue aide sociale en 1953 montre aussi combien les rapports de domination de classes sont inscrits en profondeur dans l'inconscient collectif.

Aujourd'hui, au début du 21^{ème} siècle, un grand nombre de structures gestionnaires de l'action sociale sont toujours des associations. Ainsi, leur antériorité dans le champ aura

² Pierre Bourdieu, la distinction. Critique sociale du jugement. Éditions de minuit, 1979, Paris, page 533.

³ Colette Bec « L'assistance en démocratie, les politiques assistantielles dans la France des dix-neuvièmes et vingtièmes siècles ». Paris, éditions Belin, 1998.

donné à ces associations une légitimité pour se maintenir en place.

À partir des années 1950, vont réapparaître et se multiplier les institutions pour mineurs en danger comme mineurs soi-disant déviants avec les colonies agricoles et les maisons de correction. On mélange le plus souvent ces individus mineurs. Depuis l'époque moderne, l'inconscient collectif a toujours confondu pauvreté et déviance.

En particulier dans le champ du handicap et de l'enfance en difficulté scolaire, les associations vont instaurer à partir du début des années 1960 un double mouvement.

1. Il s'agit d'abord de contribuer à la construction d'une nomenclature de catégories de population qui rencontrerait des difficultés : enfants déficients mentaux légers, enfants déficient mentaux profonds, enfants avec des troubles du comportement, enfants handicapés, etc.
2. Cette construction de catégories de population autorise les associations d'aide sociale et d'action sociale à développer une diversité d'établissements spécialisés financés par les pouvoirs publics. La nomenclature des établissements est en adéquation avec les catégories des enfants soi-disant handicapés.

Ce sont aujourd'hui ces établissements qui sont devenus des Maisons d'enfants à caractère social (MECS), des institutions médicales éducatives (IME), des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP).

À partir des années 1960, va se développer le secteur des handicapés adultes, avec en particulier les Centres d'Aide par le Travail, sous la pression des parents de handicapés.

Le secteur de l'insertion a connu une première étape à partir des années 1950 avec le développement des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Environ 90 % de ces établissements sont gérés par des associations. Les CHRS se sont multipliés à partir des années 1950 pour mettre en œuvre une des branches de l'aide sociale : l'aide sociale à l'hébergement. Pour autant, ces institutions peuvent être considérées comme l'héritage d'un courant très ancien dans l'intervention sociale, celui de la prise en charge de la pauvreté marginale par distinction avec la pauvreté laborieuse. Dès l'Ancien Régime, l'aptitude au travail constitue une ligne de clivage : le pauvre laborieux est celui qui reste relié au monde du travail. Même si cela ne constitue pas une garantie contre le dénuement, il bénéficie le plus souvent d'une intégration minimale.

Le pauvre marginal, par contre, doit s'amender dans la mesure où il conjugue une double rupture au regard d'une absence d'intégration dans le travail d'une part, d'une absence d'appartenance communautaire d'autre part.

À partir de 1980, sous la pression de Bertrand Schwartz, vont émerger les Missions Locales et les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), gérées le plus souvent par des associations.

Depuis les années 1980, sous la pression du vieillissement de la société française, le secteur des services et de la prise en charge des personnes âgées connaît un développement remarquable. Les associations y sont de plus en plus concurrencées par des structures à but lucratif.

De 1980 à aujourd'hui, le secteur associatif est demeuré indispensable. L'offre associative anticipe et suit conjointement la structuration des politiques publiques en matière sociale. Les associations diversifient avec plus ou moins de bonheur les formes de prise en charge et d'accompagnement des populations concernées.

Elles s'organisent nationalement avec plus ou moins de réussite au sein de fédérations. Elles ont dû s'adapter à la décentralisation et aux transferts de l'État vers les collectivités locales, avec les Conseils Généraux pour l'action sociale et la Région en ce qui concerne la formation.

Selon Robert Lafort, les associations seraient en quelque sorte devenues le second pilier de la décentralisation (l'autre pilier étant les administrations des collectivités locales). Elles doivent s'adapter aux politiques locales et faire preuve d'une certaine souplesse par rapport à l'évolution de la demande sociale.

Que représentent les associations d'actions sociales aujourd'hui ?

Si l'on se réfère à Philippe Kaminsky⁴, les associations d'actions sociales sont aujourd'hui un peu plus de 33000 en France et représentent entre 55 % et 75 % de l'activité de l'action sociale et de l'aide sociale, selon les sous-secteurs concernés (handicap, enfance, personnes âgées, adultes en difficulté).

Comme le montrent, par exemple, les auteurs de l'ouvrage collectif « Les mutations du travail social. Dynamique d'un champ professionnel »⁵, le champ des associations d'action sociale et de l'aide sociale peut être représenté comme un ensemble de sous-secteurs, dont les frontières restent malgré tout imprécises.

Pour notre part, il nous semble que l'on peut en distinguer au moins 6 sous-secteurs :

1. Les services et institutions dédiées à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes et des chômeurs, avec par exemple, le réseau des Missions Locales, les Centres d'Hébergement et Réinsertion Sociale, Pôle emploi, Cap Emploi, les Structures d'Insertion par l'Activité Economique, etc.
2. Les organismes de formation dédiés à l'insertion professionnelle avec par exemple l'AFPA, les GRETA, etc.
3. Les services et institutions en direction des enfants et des adultes handicapés, avec par exemple les Etablissements et Services d'Aide par le Travail, les Instituts Médico-Educatifs, les Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques, etc.
4. Les institutions et services en direction de la protection de l'enfance, avec par exemple les Maisons d'Enfants à Caractère Social, les établissements et services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), etc.
5. Les services et les institutions en direction des personnes âgées, avec par exemple, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les maisons d'accueil pour personnes âgées, les services à domicile pour personnes âgées, etc.
6. Les services et institutions de prévention et pour l'animation des quartiers et des politiques de la ville. Il s'agit principalement des équipes de préventions, des associations de quartiers, des Maisons de quartiers, des Centres Socioculturels, etc.

A côté de leur rôle d'opérateurs de l'action sociale gérant des établissements et des services sociaux, elles ont, selon Pierre Rosanvallon⁶, une fonction de construction de la généralité par laquelle l'irréductible diversité des difficultés vécues par chaque individu ou famille est plus ou moins bien « apprivoisée » par la construction d'une politique d'action sociale qui distingue des catégories de public, qui organise la distribution de services, gère plus ou moins bien des salariés intervenants sociaux et, ce faisant, établit un ensemble institutionnel plus ou moins cohérent.

Les associations sont chargées d'une sorte de travail de traduction entre les pouvoirs publics, les citoyens et leurs propres intérêts.

Ainsi, il serait assez naïf de penser que les associations sont simplement dédiées à leurs usagers et/ou aux attendus des pouvoirs publics qui les financent. Les associations défendent leurs propres intérêts qui ne coïncident jamais tout à fait ni avec les intérêts des usagers, ni avec ceux des pouvoirs publics. Nous sommes donc dans une sorte de triptyque entre les intérêts d'une association/de ses usagers/des pouvoirs publics et dans un champ de l'intervention sociale de plus en plus concurrentielle.

Robert Lafort prétend que les associations réussissent à s'intégrer au sein des politiques

⁴ Philippe Kaminsky, « les associations en France et leur contribution au PIB. Le compte satellite des institutions sans but lucratif. Association pour le développement de la documentation sur l'économie sociale. Nanterre

⁵ Sous la direction de Jean-Noël Chopard, « Les mutations du travail social. Dynamique d'un champ professionnel », aux éditions Dunod.

⁶ Pierre Rosanvallon. « Le modèle politique français : la société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours ». Éditions le seuil. Paris, 2004.

sociales sans se dissoudre : « *Constituant chacune une petite collectivité fondée sur des affinités idéologiques plus ou moins fortes, elles parviennent à construire les problématiques qu'elles entendent affronter et à leur donner du sens* »⁷.

Or, il conviendrait de modérer cette affirmation, au moins pour deux raisons :

1. Dans un contexte de réduction des financements publics, l'impact du projet associatif a de plus en plus tendance à se diluer sous la pression des contingences du fonctionnement des organisations. La dimension économique a tendance à reléguer les valeurs associatives.
2. On assiste à une relative banalisation de l'intervention sociale qui apparaît moins clairement comme une ressource par rapport à la question des populations en difficulté sociale ou en situation de fragilité.

Les associations d'actions sociales sont-elles en crise aujourd'hui ?

Sans vouloir banaliser les indices qui pourraient signaler des difficultés importantes aujourd'hui dans ces associations, il convient de rendre compte que cette thématique de la crise est récurrente dans le discours des acteurs de l'intervention sociale depuis les années 1970 : « Ce qui frappe dans les débats sur le travail social, c'est le caractère redondant de certaines interrogations autour de la crise », indique Michel Autes⁸.

Ces associations se sont développées depuis plusieurs décennies et ont été créatrices d'emplois. Il y a donc un décalage entre le discours récurrent sur la crise « du travail social » et le développement des associations et du nombre de leurs salariés.

Pour autant, l'on peut identifier un changement de contexte plus problématique depuis le début des années 1990 et de manière plus évidente, depuis 2006, avec la révision générale des politiques publiques (RGPP). La RGPP impose des réformes structurelles du fonctionnement de l'État et une baisse des dépenses publiques. Elle impacte le financement de l'intervention sociale.

La méthode de mise en œuvre de cette RGPP vise à obliger les associations à se regrouper, territoire par territoire, en pôles pour mutualiser les moyens et faire des économies.

Les pouvoirs publics tentent de substituer au mode de financement traditionnellement pérenne et dédié à une institution ou à un service social le principe de l'appel d'offres mettant en concurrence les associations et prévoyant un financement limité à la durée de l'action. Ainsi, ce système de l'appel d'offres génère une incertitude du point de vue de la pérennité des associations d'actions sociales et d'aide sociale. Cette évolution provoque aujourd'hui un déséquilibre au sein d'une partie des associations d'actions sociales.

Pour autant, les évolutions impactent à des degrés divers les sous-secteurs que nous avons identifiés en amont :

Les services et institutions en direction des enfants et des adultes handicapés semblent relativement préservés, compte tenu de l'attention croissante dont bénéficie le secteur du handicap dans la société française et dans le champ politique.

Par ailleurs, la prise en compte récente de certains handicaps comme l'autisme oblige les pouvoirs publics à la création de nouveaux établissements.

A contrario, la loi du 11 février 2005 renforce le droit des enfants handicapés à une scolarisation en milieu ordinaire et vient bousculer quand même certains établissements de type IME, ITEP.

Même si les relations avec leurs tutelles que sont les conseils généraux sont parfois tendues (en particulier au niveau de leurs financements), les institutions et services en direction de la protection de l'enfance, avec par exemple les Maisons d'Enfants à Caractère Social, lieu de placement pour enfants, semblent également assez peu impactés.

⁷ Op.cit. P 67

⁸ Michel Autes, « Le travail social indéfini », in recherches et prévisions, numéro 44, 1996, page 1.

Les organismes de formation dédiée à l'insertion professionnelle des publics précaires et des chômeurs connaissent des difficultés depuis déjà une vingtaine d'années, en particulier à cause de leur financement par appels d'offres. L'AFPA a été proche de la faillite il n'y a pas si longtemps. Ainsi, de nombreux services et associations ont fermé pour des raisons économiques et d'incertitude.

Les services et institutions en direction des personnes âgées bénéficient d'une demande croissante avec le vieillissement de la population française L'apport de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA⁹) a favorisé le financement de ces services et institutions.

Les difficultés de ces associations en direction des personnes âgées sont liées aux conditions de financement pour les services à domicile et surtout à la concurrence de plus en plus vive du secteur privé qui a toujours été présent comme gestionnaire de maisons de retraite, mais qui prend une part croissante du marché.

Dans ce contexte, le secteur le plus touché est sans doute le secteur des associations dans le champ de l'insertion où dominent quelques réseaux :

- les Structures d'Insertion par l'Activité Economique,
- les Missions Locales,
- les Centres d'Hébergement et de Réinsertion sociale,
- certaines associations qui mettent en œuvre des actions de formation en direction des chômeurs et des bas niveaux de qualification.

L'impuissance des associations de l'intervention sociale pour réintroduire les chômeurs et les précaires dans une véritable participation sociale et économique est de plus en plus pointée.

On relève ici et là une crise du management dans des associations prises entre le modèle paternaliste de leurs origines religieuses et le modèle entrepreneurial libéral de plus en plus développé dans les organisations. Ainsi Gabriel Brie indique : « Le secteur associatif emboîte le pas du secteur public en se laissant pénétrer par l'idéologie du management privé du service public. Cela se traduit entre autres par un ménagement de la productivité et de la rentabilité, des modes d'organisation « ad hoc ». Ainsi, la montée des logiques marchandes conjuguées l'absence d'une originalité éthique et politique des associations d'actions sociales conduit non seulement au primat du gestionnaire mais surtout à une perversion de ce qui fonde le fait associatif, c'est-à-dire le projet » (Brie, p 77 et 78).

Les associations sont plus ou moins sous la pression de leurs salariés (intervenants sociaux) qui défendent leurs propres intérêts. Certaines, pour maintenir l'emploi, sont plus ou moins dans l'obligation de se positionner d'un point de vue entrepreneurial plutôt qu'associatif. L'espace entrepreneurial comporte le risque d'étouffer le projet associatif par la seule logique de marché.

Par ailleurs, on a vu depuis une quinzaine d'années « les démarches qualité » issues de l'industrie, traverser l'intervention sociale avec le consentement souvent un peu naïf des associations.

Comme l'indique Gabriel Brie : « *Cela conduit à ce que toutes les associations se ressemblent puis ressemblent à toute autre organisation* ».

Les difficultés du secteur social et en particulier dans le champ de l'insertion sont liées au passage de l'État providence jusque dans les années 1970 à une société néolibérale.

⁹ L'APA est destinée à couvrir en partie les dépenses de toute nature concourant à l'autonomie des personnes âgées ayant besoin d'aides pour accomplir des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

Le développement interne de la plupart des associations a provoqué la complexification de leur organisation. Trois effets au moins en découlent :

- celui de la distance qui s'accroît entre le projet initial et les formes de l'action,
- celui de la lourdeur de l'organisation qui finit par devenir une institution,
- dans ces conditions, la distance sociale entre les décideurs, les opérateurs intervenants sociaux et les destinataires usagers s'accroît.

Bibliographie

BRIE Gabriel : « La fin du modèle associatif dans les organisations d'action sociale ? ». Mémoire pour l'obtention du certificat international d'écologie humaine. Université de Pau, Novembre 2007.

CHOPART Jean-Noël (sous la direction de...) Dunod 2000. Collection Action Sociale. 303 pages. Les mutations du travail social.

DONZELOT Jacques. Poche 1994. 262 pages. L'invention du social.

LAFORE Robert : « Le rôle des associations dans la mise en œuvre des politiques d'action sociale », informations sociales, 2010/6 n°162, p 64 à 71.

LAVILLE et SAINSAULIEU : « L'association. Sociologie et économie ». Éditions pluriel. 2013

LAVILLE Jean-Louis et SAINSAULIEU Renaud. Paris Desclée Brouwer. 1997. 403 pages. Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social.